

PATIENTS CHRONIQUES VENTILES A DOMICILE

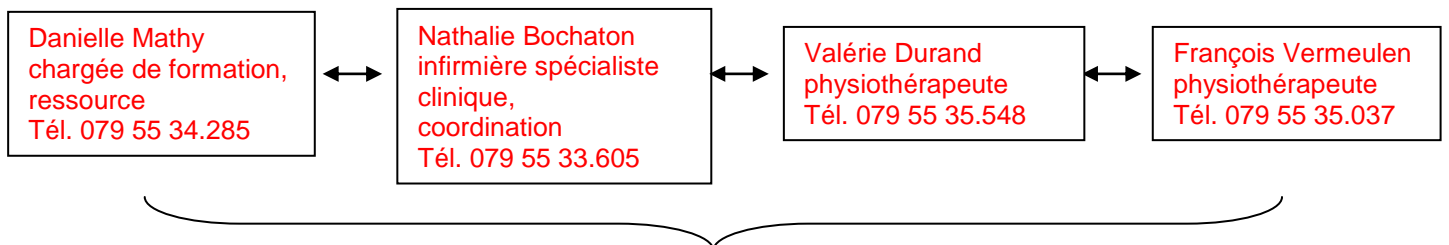
Nous disposons d'une équipe qui prend en charge la ventilation à domicile des patients chroniques. Elle s'occupe de :

- Définir l'indication et coordonner la mise en route de la ventilation à domicile
- Commander le matériel
- Réaliser l'instruction au patient et aux parents
- S'assurer d'une bonne transition entre l'hôpital et le domicile
- Assurer le suivi ambulatoire

La mise en route d'une ventilation se fait habituellement aux soins continus/USI sur demande et en étroite collaboration avec les médecins en charge du patient, la Dre Corbelli et les autres spécialistes impliqués.

Le suivi ambulatoire se fait dans les plages de la consultation de pneumologie pédiatrique.

Si un patient ventilé à domicile est hospitalisé (le plus souvent aux soins continus), il sera pris en charge pour sa ventilation par l'équipe et ceci en étroite collaboration avec les médecins et infirmiers en charge du patient dans le service des soins continus.



**Pour toute question concernant le suivi des patients ventilés,
merci de prendre contact avec un soignant ci-dessus**

Dre Regula Corbelli
Médecin adjointe
Unité de pneumologie pédiatrique
Tél. 079 55 34.079

Prof. Peter Rimensberger
Chef de service de néonatalogie
et des soins intensifs pédiatriques
Tél. 079 55 32.583

Responsabilité médicale conjointe

En cas d'urgence la nuit ou le week-end, vous pouvez contacter le CDC des USI (Tél. 079 55 34.643) et/ou le médecin de garde de pneumologie pédiatrique (Tél. 079 55 35.208) qui peut si besoin prendre contact avec la Dre Corbelli ou en son absence avec le Prof. Rimensberger.